



La délégation de la FNEC FP FO 43 au CHSCT D

Guy THONNAT - Vincent DELAUGE -
Lysiane GWOZDZ - Christian EYMARD -
Hélène HOURRIER - Evelyne PAILLARD -
Sophie CHAMARD - Caroline TURCAT.

Déclaration Liminaire

Le 10 octobre dernier, les fonctionnaires ont massivement participé au mouvement de grève auquel les conviait l'ensemble des organisations syndicales. Ils ont ainsi très majoritairement exprimé leur refus des dispositions d'austérité arrêtées par le gouvernement dans la continuité d'ailleurs de ses prédécesseurs :

- Arrêt de l'austérité salariale, du blocage du point d'indice et augmentation des salaires de 16%
- Arrêt de la politique de destruction des services publics et des 120 000 suppressions d'emplois annoncées
- Réemploi sur des emplois statutaires des 166 000 contrats aidés jetés à la rue (dont 20 000 au Ministère de l'Education Nationale)
- Refus de l'augmentation 1.7% de la CSG qui va se traduire pour les retraités comme pour les actifs par une baisse de pouvoir d'achat et remet en cause le financement de la protection sociale basée sur le salaire différé.

Refus de la réintroduction du jour de carence abrogé en 2013

Pour FORCE OUVRIERE, ce 10 octobre il s'agissait d'inscrire ce mouvement dans la continuité du combat contre la loi Travail et les Ordonnances MACRON dont les 2 axes principaux sont la remise en cause de la hiérarchie des normes et des mesures liberticides à l'intention des organisations syndicales et de leurs représentants. C'est d'ailleurs ce qui a amené FORCE OUVRIERE à participer à la journée interprofessionnelle du 16 novembre 2017.

Depuis, le Ministre a communiqué ses intentions sur le Baccalauréat visant à remettre en cause le premier grade universitaire et son caractère national. Ce projet de loi a été rejeté par le conseil supérieur de l'éducation (42 voix contre 30). Par ailleurs les organisations syndicales FO, la CGT, la FSU, SGL, Solidaires, SUD, l'UNEF et l'UNL ont adopté un texte commun qui demande l'abandon de ce projet de loi.

Dans le même temps la loi de Finances et celle sur le financement de la sécurité sociale présage de nouveaux cadeaux aux plus riches et des mesures de restrictions pour les plus pauvres.

Malgré les mobilisations, aucune réponse n'est apportée aux personnels et à leurs représentants sur l'ensemble des problèmes.

Concernant le PPCR et la nouvelle évaluation des enseignants qui en découle, à plusieurs reprises FORCE OUVRIERE a demandé que conformément à la réglementation, ce nouveau dispositif fasse l'objet d'un examen du CHSCT. Nous nous sommes heurtés à un refus. A peine en phase d'expérimentation, la nouvelle évaluation pose déjà problème en termes de stress, d'inquiétudes, de pressions sur les agents en particulier lié aux documents à transmettre.

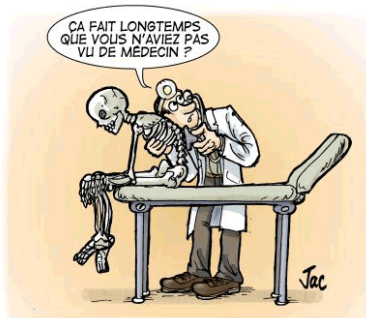
Pour la FNEC FP FO, nier les problèmes n'a jamais empêché leur existence.

Parmi les mesures de régression sociale de ce gouvernement, nous souhaitons également dénoncer le rétablissement du jour de carence, dont le Ministère de la Fonction Publique indiquait lui-même lors d'une réponse à un sénateur le 28 mars 2013 : *« Un an après la création du jour de carence, un premier bilan du dispositif a été établi et démontre que le jour de carence n'a pas les effets que l'ancien Gouvernement escomptait : En termes d'équité : plus de deux tiers des salariés du privé bénéficient d'une prise en charge des jours de carence en application d'une convention de branche ou d'entreprise. Le jour de carence dans la fonction publique a lui privé de toute rémunération 100 % des agents publics pour le premier jour de leur arrêt maladie ; En ce qui concerne un éventuel recul de l'absentéisme, dont les dernières statistiques publiées par le ministère du travail prouvent qu'il n'est pas plus important dans le secteur public que dans le secteur privé, les effets ne sont pas démontrés : le nombre de congés maladie est resté quasi stable à l'État en 2012 et plus des deux tiers des agents ayant eu un jour de carence n'ont eu qu'un arrêt maladie dans l'année*

Nous demandons donc que cette mesure soit abandonnée.

Contrats aidés :

FO a rendu compte de la discussion ayant eu lieu la veille au CHSCT Ministériel. Le représentant du Ministre ayant assuré que les CUI ayant 2 ans d'expérience professionnelle seraient réemployés comme AESH. IL a également indiqué que les contrats d'AESH ne devaient pas être inférieurs à 58.3% pour ne pas entraîner de pertes de salaires.



Avis adopté

Depuis la rentrée de septembre 2017, de nombreux contrats aidés ne sont pas renouvelés au sein de l'éducation nationale. Les missions d'aide à la direction d'école, de surveillance au sein de l'équipe de vie scolaire se trouvent dégradées et la charge de travail est reportée sur les personnels restant.

Les représentants du personnel dénoncent ces suppressions, demandent le renouvellement des contrats et leur évolution vers des emplois statutaires pérennes.

Avis adopté POUR 4 FO 1 UNSA 1 FSU

Rapport du médecin de prévention :

Le médecin a fait 267 visites dans le département. 103 visites systématiques (visites du travail obligatoires) 164 visites à la demande (des personnels ou de l'administration).

Suite à ces visites, le médecin a fait les propositions suivantes : aménagement de poste notamment dans le cadre du handicap, inaptitudes temporaires, réintégration à temps partiel thérapeutique, Postes adaptés de courte et de longue durée, activités thérapeutiques, ...

Après avoir noté la baisse du nombre d'agents ayant bénéficié de la visite médicale, FO a présenté l'avis suivant :

Avis adopté

Le CHSCTD du 30 novembre 2017 rappelle que la médecine statutaire et le suivi médical des agents sont une obligation décrite dans le décret 82-453 modifié. Le CHSCT D constate une nouvelle fois que l'administration se refuse à appliquer les dispositions réglementaires.

Le CHSCT D demande sur ce point particulier que les recommandations de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail soient enfin prise en compte en terme de recrutement de médecins de prévention, mise en place de visites systématiques, d'utilisation d'un outil GRH avec les dates des visites médicales systématiques.

Le CHSCT D tient à souligner le travail énorme des médecins de prévention du rectorat retranscrit dans le rapport 2016/2017.

Adopté à l'unanimité 4 FO 1 FSU 1 UNSA

Rappel de quelques positions de la FNEC FP FO :

PPMS : FO rappelle que la circulaire PPMS ne repose sur aucun support réglementaire. La mise en œuvre de cette circulaire demandée par l'Inspecteur d'Académie fait courir le plus grand risque aux directeurs d'école et chefs d'établissement qui élaborent des consignes de sécurité sans en avoir la compétence.

FO rappelle que l'article R 731-3 du code de la sécurité intérieure confie au Maire de la commune la responsabilité d'établir un plan global de secours intégrant l'ensemble des plans particuliers.

Rapport de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST):

Rappel : l'ISST est un inspecteur du travail de l'administration mais que ne dispose d'aucun moyen coercitif à l'égard de celle-ci.

Celui-ci a effectué de nombreuses missions d'inspections dans les services et établissements de l'Académie qui donne lieu à 48 recommandations sur les thématiques suivantes : Fonctionnement du CHSCT – médecine de prévention, DUER et PPMS, risques cancérogènes mutagènes et repro-toxiques (CMR) – Risques Psychosociaux, relations avec les collectivités territoriales.

Rapport avec les collectivités : L'ISST a relevé que plusieurs chefs d'établissement avaient été convoqués par les collectivités pour rendre des comptes sur la manière dont ils organisent le service des personnels de la collectivité. L'ISST a relevé justement que ceux-ci n'ont aucun compte à rendre aux collectivités.

Pour FO, c'est une des nombreuses conséquences de la décentralisation. L'autorité fonctionnelle des directeurs d'école et des chefs d'établissement n'a pas de fondement juridique. Les personnels des collectivités relèvent de leur collectivité.

Livret Scolaire Unique Numérique :

FO a demandé à l'IA s'il entendait rendre obligatoire l'utilisation de cet outil. Celui-ci a répondu par l'affirmative car il appliquerait les directives qui lui viennent du Ministre. Or à ce jour aucun texte réglementaire ne rend obligatoire l'utilisation du LSUN.

FO a déposé donc déposé l'avis suivant :

J'AI RÉUSSI À IMPRIMER DES FICHES DE RÉSULTATS À PARTIR DU NOUVEAU LIVRET SCOLAIRE NUMÉRIQUE !



Avis adopté

« Le Ministère a publié un arrêté le 14 octobre 2017 rendant possible l'utilisation d'un livret scolaire numérique comme outil d'évaluation des élèves, Considérant que:

Cet arrêté n'a fait l'objet d'aucune étude d'aucun CHSCT à quelque niveau que se soit contrairement aux dispositions de l'article 57 du décret 82-453 modifié

Que les conséquences de l'utilisation de ce nouvel outil se traduiraient incontestablement par une surcharge de travail

Que l'uniformisation du système d'évaluation remet en cause l'indépendance pédagogique des enseignants,

Le CHSCT D demande qu'aucune pression ne soit exercée sur les collègues qui ne mettraient pas en œuvre l'évaluation des élèves via le LSUN. Le CHSCT D demande que les enseignants qui continueraient à utiliser le mode d'évaluation qu'ils avaient élaboré, ne soient pas inquiétés. »

Adopté à l'unanimité 4 FO 1 FSU 1 UNSA

Fonctionnement du CHSCT D :

La FSU et l'UNSA ne sont pas des syndicats de terrain. Ils défendent peu de dossier au CHSCTD. Mais ils voudraient connaître les dossiers présentés par FO qui alimentent largement l'ordre du jour de la réunion.

Ils ont donc écrit à l'IA pour ce faire. Celui-ci s'est empressé d'utiliser cette demande pour tenter de restreindre l'étude des situations concrètes au CHSCT D, en particulier les études de demandes de protection fonctionnelle. Bien entendu, FO continuera de défendre les dossiers confiés par les collègues dans ce cadre.

La Protection Fonctionnelle

Malgré la tentative de l'IA de refuser de traiter des dossiers, FO a présenté les situations :

Collège Lafayette : une collègue a été victime d'une tentative de meurtre (écrous de roues de sa voiture dévissés). Elle a fait une demande de protection fonctionnelle. A ce jour l'IA se retranche derrière le recteur.

Pour l'administration le rapport d'un danger grave et imminent doit aller forcément de paire avec un dépôt de plainte, ce qui n'est pas le cas .

Aucune réponse à la collègue et aucune mesure n'ont été prise.

FO a fait acter cette attitude irresponsable.

Après débats houleux l'IA s'engage à contacter le procureur.

Collègue agressée dans le bassin minier : La famille s'était engagé à faire une lettre d'excuses. Pas de lettre. L'EN reçoit la collègue début décembre pour lui expliquer ce qui a été fait, l'IA s'est engagée à écrire une lettre d'admonestation à la famille.

Collègue dénigrée dans une école : Nous nous sommes étonnée que l'administration demande à la collègue de communiquer les courriers de la famille dont elle ne dispose pas.

L'IA aurait fait parvenir ces courriers au rectorat.

FO a demandé un courrier de soutien.

Suivi des dossiers

L'IA s'emporte et tente de balayer du revers de manche le traitement des dossiers déposés par FO. Ceux-ci font remarquer qu'ils ont été patients et ont admis l'intérêt des présentations des différents rapports durant 2h30, l'administration peut elle aussi être patiente sur le traitement des situations particulières des agents (et aussi dans le second degré...)

Les Bâtiments

Ecole maternelle de Pont Salomon :

Pour rappel, une pollution à un solvant avait Ecole Élémentaire de Paulhaguet : la présence d'enfants hautement perturbateurs ne permet plus aux collègues de travailler dans des conditions normales. L'administration le reconnaît, mais l'IA indique qu'il ne peut rien faire de plus. (Un maître E vient 2 demi journées par semaine, des actions de formations ont été proposées, des rendez vous pris avec des personnels soignants,...)

Collège de Retournac :

Les salles notamment d'arts plastiques et d'éducation musicale ne sont pas correctement isolées. 33°C en été (hors période de canicule) et maintenant le froid (14°C le matin).

L'IA s'est engagé à intervenir auprès de la collectivité

Le SE/UNSA côté cour et côté jardin:

Côté cour: le SE/UNSA pond un communiqué scandaleux dénonçant les positions de FO contre l'inclusion scolaire, tentant de faire croire que FO serait animée de « noirs dessein » et réaffirme: « Au SE-UNSA, nous avons soutenu la loi de 2005 et sa démarche d'école inclusive. Toute notre histoire syndicale porte ce projet d'une École où chacun a sa place, d'une École qui est une promesse pour tous. (...)

Bien caché derrière un recensement de difficultés, FO déroule son hostilité à l'inclusion et tente d'entraîner les enseignants vers une vision de l'École dont on pourrait exclure celles et ceux qui en empêcheraient la bonne marche. »

Côté jardin: la délégation du SE UNSA au CHSCT est intervenue pour que les enfants soient placés en structures spécialisés, voire soient déscolarisés comme à Paulhaguet.

A FO nous pensons que l'on ne peut pas marier l'eau et le feu. La politique de l'inclusion scolaire systématique a été et est le vecteur de la fermeture des structures spécialisées, des classes d'IME et d'ITEP, postes de Rased, ... contre le droit des enfants et de leur famille à bénéficier d'un enseignement adapté et aux personnels de conditions de travail acceptables.

Alors que le SE s'aperçoit aujourd'hui des conséquences d'une politique qu'il a toujours défendue, c'est au mieux une prise de conscience, au pire de l'opportunisme!

L'inclusion scolaire systématique !

Ecole Élémentaire de Paulhaguet :

la présence d'enfants hautement perturbateurs ne permet plus aux collègues de travailler dans des conditions normales. L'administration le reconnaît, mais l'IA indique qu'il ne peut rien faire de plus. (Un maître E vient 2 demi journées par semaine, des actions de formations ont été proposées, des rendez vous pris avec des personnels soignants,...) FO a donc déposé l'avis suivant :

Pour FO, l'employeur a une obligation de protéger les agents et une obligation de résultat : De nouvelles mesures doivent être prises. FO a donc déposé l'avis suivant :



« Le CHSCT D du 30/11/17 a traité de la situation de l'école de Paulhaguet. Au regard des grandes difficultés rencontrées par les collègues et des conséquences de la situation sur leur santé, le CHSCTD demande :

Qu'une orientation adéquate de ces élèves soit envisagée au plus vite

Que dans l'immédiat un personnel supplémentaire soit placé en permanence dans cette école

Que l'emploi de vie scolaire dont le contrat se termine en janvier 2018 soit reconduit

Qu'un aménagement d'emploi du temps ou une déscolarisation

ULIS de Jean Pradier à BRIOUDE :

FO a souhaité traiter de cette situation qui place au moins un collègue dans la difficulté. Cette ULIS comporte 13 élèves avec de très grands troubles. FO a donc posé la question de l'orientation de ses élèves vers des IME et ITEP. L'ULIS de LANGEAC ne compte par contre que 4 élèves. FO a donc également posé la question de la répartition des élèves par l'IEN de l'ASH alors que plusieurs élèves de l'ULIS Jean Pradier viennent de « La Renouée » à St Georges d'Aurac. L'IA regarde la situation.

La Force de FO
L'INDEPENDANCE

La FNEC-FP FO
organise une conférence nationale
traitant de l'inclusion scolaire systématique
mercredi 28 mars de 9 h 30 à 16 h
Salle Léon Jouhaux –cgt FORCE OUVRIERE
141, avenue du Maine – PARIS 14